COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE

Après l'annonce par le Dr Jiankui HE de la modification génétique de deux embryons ayant abouti, après leur transfert dans l'utérus, à la naissance de deux jumelles dont le génome serait modifié, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) réaffirme son opposition au transfert d'embryons humains génétiquement modifiés, telle qu'elle a été rappelée dans sa contribution à la révision de la loi de Bioéthique (Avis 129 du 25 septembre 2018).

Tout en reconnaissant l'importance de l'utilisation des techniques d'édition du génome dans la recherche fondamentale sur l'embryon et l'utilisation de ces techniques sur des cellules non-germinales dans une perspective thérapeutique, le CCNE s'inquiète qu'une ligne rouge ait été franchie à l'occasion de cette naissance inédite d'humains génétiquement modifiés, de nature à porter atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne humaine. Aussi le CCNE se joint à la mobilisation de la communauté internationale scientifique, médicale et éthique qui condamne les travaux du Dr Jiankui HE et les conditions de leur communication.

Si de nombreuses barrières sont érigées par les nations (en France par exemple à travers la loi de Bioéthique), au plan européen et international (par la convention d'Oviedo, que la France a ratifiée ainsi que plusieurs pays), il est urgent que se concrétise une gouvernance renforcée à l'échelle mondiale la plus apte à répondre aux évolutions extrêmement rapides de ces technologies. Cette initiative devra associer les citoyens dont l'information aux enjeux scientifiques, médicaux et éthiques sur ces questions est essentielle.